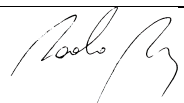

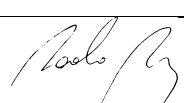
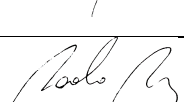


Friend of the Sea Standard

FOS – Critères d’obtention de la certification concernant la pêche durable

Friend of the Sea
www.friendofthesea.org

REV	DATE	RAISON	VALIDATION	APPROBATION
1	18/01/2013	Première délivrance	Paolo Bray	
2	01/07/2015	Mise à jour	Paolo Bray	
3	30/09/2016	Mise à jour des normes	Paolo Bray	
3.1	18/10/2017	Définitions et directives pour les standards	Paolo Bray	

Avant-propos

Friend of the Sea (FOS) est une organisation non gouvernementale créée en 2008 dont le but est de préserver l'habitat marin en promouvant les techniques de pêche durables à adopter et en mettant en œuvre des projets spécifiques de protection et de conservation.

Le programme de certification de Friend of the Sea évalue les pêcheries et aquacultures en fonction des critères et des indicateurs de durabilité. Pour assurer le respect des exigences en terme de durabilité, la certification est accordée par un organisme indépendant suite à la réalisation d'un Audit.

Les normes suivantes sont destinées à la certification de tous les produits de la mer, y compris les aliments pour poissons, la farine de poisson, l'huile de poisson et les suppléments d'oméga 3, issues de pêche en mer ou d'élevage et provenant de producteurs agréés FOS. Veuillez s'il vous plait vous référer aux normes de pêche en mer et d'aquaculture pour la certification des matières premières.

Les exigences sont classées soit Essentielles, Importantes ou Recommandées, en fonction de leur importance.

Exigences essentielles: L'obtention de 100% de conformité aux exigences essentielles est obligatoire pour que l'organisme de certification valide le produit de l'organisation. Tout manquement à ces exigences engendrera une non-conformité majeure et l'organisation devra prendre des mesures correctives efficaces, qui devront être mises en œuvre dans les trois mois suivant l'émission de la non-conformité. L'organisme doit fournir une preuve satisfaisante à l'organisme de certification de la correction de toutes les non-conformités majeures. Une durée de six mois est accordée exclusivement pour la mise en place de mesures correctives concernant les exigences 2.1 et 2.2, compte tenu de leur nature plus complexe.

Exigences importantes: 100% de conformité aux exigences importantes est obligatoire pour que l'organisme de certification valide le produit de l'organisation. Tout manquement à ces exigences doit être considéré comme une non-conformité mineure et l'organisation doit proposer des mesures correctives efficaces (déclaration des intentions et plan de mise en œuvre) devant être soumises à l'organisme de certification dans les trois semaines qui suivent l'émission du rapport de non-conformité. Cette proposition doit également comporter un calendrier exposant la mise en œuvre de chaque mesure corrective. Chaque mesure corrective proposée doit être pleinement mise en œuvre dans les 12 mois qui suivent.

Indicateurs recommandés: Le respect des recommandations n'est pas obligatoire pour la certification du produit. Toutefois, le respect des recommandations sera vérifié au cours de l'audit et toute insuffisance sera mentionnée dans le rapport d'audit à titre de recommandation. L'entreprise doit informer l'organisme de certification, au cours de l'audit suivant, de toute mesure corrective mise en œuvre.

Les exigences qui ne sont pas applicables à l'organisation contrôlée seront retranscrite « N.A. ».

Description de l'organisation

Ce document ne doit être rempli que par le personnel de l'organisme de certification chargé de l'audit. Il doit être rempli en anglais.

a) NOM DE L'ORGANISATION AUDITÉE:

ANDREXPORT II SARL

b) NOM DE L'ORGANISATION QUI COMMENDITÉ L'AUDIT :

ANDREXPORT II SARL

c) SI L'ORGANISATION AUDITÉE FAIT PARTIE D'UN GROUPE, MERCI DE PRECISER LE NOM DU GROUPE AINSI QUE TOUS SES MEMBRES :

N/A

d) ADRESSE DE L'ORGANISATION AUDITÉE:

638 Bis ZONE INDUSTRIELLE AIT MELLOUL

AGADIR

NOM ET CONTACTS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION ET DE CELLE EN CONTACT AVEC L'AUDITEUR :

MR CARMELO GARGANO

TEL : +212 6 71 83 07 81

EMAIL : andrelexport@live.fr

f) FLOTTE AUDITÉE :

<i>Nom du navire de pêche</i>	<i>Numéro d'enregistrement</i>	<i>Pavillon du navire</i>	<i>Méthode de pêche</i>	<i>Ports de déchargement</i>
MOULAY BRAHIM-I	6/2-124	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	EL JADIDA
VILLE ESSOUIRA	7/1-109	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	ESSAOUIRA
TIDRARINE	11-72	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	TAN TAN
MOUSTAQIM	7-756	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	SAFI
HAMZA	8-474	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	AGADIR
VILLE D'EL AYOUNE	11-80	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	TAN TAN
LES FRERES III	8-421	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	AGADIR
LA PERLA	11-24	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	TAN TAN
BAZE EL HOURE	11-90	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	TAN TAN
MARRAKECH-2	8/1-4	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	AGADIR
FASSI	10-41	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	LAAYOUNE
AL HOCEIMAS	8-642	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	AGADIR
AADIL	7-578	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	SAFI
BOUFDAIL	8-846	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	AGADIR
SIDI AROUSSI	6/2-153	MAROC	PÊCHE A LA SENNE	EL JADIDA

g) NAVIRES AUDITÉES SUR PLACE (L'auditeur doit dresser la liste des navires qui ont effectivement été audités sur le site en tant qu'échantillon représentant la flotte):

Nom du navire de pêche	Numéro d'enregistrement	Port de déchargement
MOULAY BRAHIM-1	6/2-124	EL JADIDA
LA PERLA	11-24	TAN-TAN
VILLE D'EL AYOUNE	11-80	TAN-TAN
HAMZA	8-474	AGADIR
TIDRARINE	11-72	TAN-TAN

h) ZONE DE PECHE (Coordonnées et / ou zone et / ou sous-zone FAO et / ou zone CIEM et / ou ZEE. Si possible, veuillez joindre une carte.):

FAO 34.1.1



i) NOM COMMUN ET SCIENTIFIQUE DES ESPECES AUDITÉES :

NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
SARDINE	SARDINA PILCHARDUS
ANCHOIS	ENGRAULIS ENCRASICOLUS

j) NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS :

385 EMPLOYES EN TOTAL Y COMPRIS L'ADMINISTRATION, LABORATOIRE, SERVICE QUALITE, SERVICE MAINTENANCE ET TOUS

k) CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES PRIX/RECOMPENSES EN POSSESSION DE L'ORGANISATION:

NONE

l) ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES:

Avant ou pendant la vérification, l'OC informe toutes les parties prenantes concernées de la vérification de l'organisation candidate et recommande leur contribution. Veuillez fournir la liste de tous les intervenants contactés ci-dessous:

*** Mr SAID TRABELSI (ADJOINT DELEGUE) DPM TEL : 00 212 663 234 436**

- *Suite plan d'aménagement du petit pélagique, des quotas ont été distribués selon la situation des stocks (Exemple : Stock C 1700 tonne par navire a été accordé et 2700 Tonne pour les navires qui opèrent au port d'Agadir).*
- *Le Maroc est inscrit à la lutte contre la pêche INN (Illicite non déclaré et non réglementé) depuis l'année 2010 pour être capable de tracer toute capture du poisson par espèce, par navire, par zone de pêche et par port de débarquement.*
- *La changement au niveau de la situation des stock du petit pélagique dû au changement climatique plus que biologique (les variations de température de mer pousse toujours le poisson vers les fond marin a certaine profondeur que les senne ne peut pas les atteindre)*

*** ONP (Office National de Pêche) Agadir : Tel : 05 28 84 05 94**


*** INRH (Institut Nationale des Recherches Halieutiques) Agadir**

m) INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- IFS CERTIFICAT N° 18-41-23050 VALIDE JUSQU'AU: 16/05/2019

- BRC CERTIFICAT N° 229011 VALIDE JUSQU'AU: 01/05/2019

- **Le projet Friend of the Sea a été présenté auparavant** (si ce n'est pas le cas, l'auditeur doit fournir une courte description)
- **L'organisation et/ou le(s) propriétaire(s) du navire a/ont été informé(s) de l'opportunité, en cas d'approbation, d'utiliser le logo Friend of the Sea sur les produits/navires certifiés**
- **L'organisation a reçu un document décrivant les rôles et les qualifications du personnel chargé de l'audit**
- **La durée de l'audit a été convenu auparavant**
- **Les informations contenues dans le formulaire d'informations préliminaires (PIF) ont été confirmées** (en cas de modification du PIF, une version mise à jour doit être fournie rapidement)

ORGANISME DE CERTIFICATION: RINA SERVICES SPA	ÉQUIPE D'AUDIT: AHMED AMAMMA TEAM LEADER	DATE DE DÉBUT ET FIN D'AUDIT: 1st Stage 03/12/18 2nd Stage CoC : 11/12/18 Wild : 12-13/12/18
SIGNATURE DE L'AUDITEUR: 	NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DE L'ORGANISATION ET DE CELLE QUI ACCOMPAGNE L'AUDITEUR L'AUDIT: CARMELO GARGANO KAWTAR LAMFICHEKH	CODE D'AUDIT: 18 QD DF 78

NOTES À L'AUDITEUR

- 1) L'auditeur doit remplir tous les champs de la liste de contrôle.
- 2) Les directives de compilation de la liste de contrôle sont mises en évidence dans les cases bleues.
- 3) L'auditeur fournit une explication lorsque les exigences ne sont pas applicables.
- 4) L'auditeur doit écrire OUI lorsque l'organisation se conforme à une exigence et NON quand elle ne le fait pas.
- 5) L'auditeur doit commenter et expliquer les réponses positives ou négatives. Un simple "OUI", "NON" ou "N.A." est insuffisant.
- 6) Chaque document pertinent doit être ajouté au rapport d'audit final dans une pièce jointe distincte et numérotée.
- 7) Les explications photographiques ajoutées à la liste de contrôle ou jointes sont appréciées.

1 ÉVALUATION DU STOCK

No.	Critères	Clas sem ent	Paramè tres et informa tions	O / N	Commentaires
1.1	Le stock concerné est évalué par La direction de l'entreprise de pêches	Essent iel	L'entreprise de pêche doit démontrer qu'elle collecte des données conformément aux normes internationales applicables (Ex Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP), Directives de la FAO pour la collecte systématique des données sur les pêches de capture (Fisheries Technical Paper No. 382) et en eaux profondes, Programme FAO (DSF).	O	<p>LES SITUATION DES STOCKS SONT GERE PAR L'INSITUT NATIONAL DES RECHERCHE HALIEUTQUE "INRH" www.inrh.ma</p> <p>LE DERNIER ETUDE A ETE COMPLETE EN 2016 : <i>INRH/DRH 2016 - Rapport annuel de l'Etat des stocks et des pêcheries marocaines 2016.</i></p> <p>http://www.inrh.ma/sites/default/files/rapport_annuel_etat_des_stocks_du_maroc_-annee2016.pdf</p> <p>EN GENERAL</p> <p>Le diagnostic est réalisé par différentes approches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les évaluations <i>in-situ</i> au moyen du navire de recherche et les méthodes de prospections hydroacoustiques ; - Les méthodes d'évaluation indirectes par les modèles dynamiques globaux et analytiques ; - L'observation des paramètres biologiques et l'analyse des indicateurs démographiques des stocks des espèces ciblées. <p>En automne 2016, deux campagnes de prospection acoustique ont été réalisées, dans la zone Atlantique Centre (Safi-Boujdor) et la zone Atlantique Sud (Boujdor - Lagouira) au moyen du NR. Al Amir Moulay Abdellah. Une troisième campagne d'évaluation portant sur le recrutement des petits pélagiques dans les zones atlantiques Centre et Sud a été réalisée en automne 2016 à bord du N/R Atlantida mobilisée dans le cadre du partenariat de recherche avec la Fédération de la Russie.</p> <p>Entre les principales espèces ciblées par les campagnes sont : la sardine « <i>Sardina pilchardus</i> », l'anchois « <i>Engraulis encrasicolus</i> ».</p> <p>La biomasse totale des petits pélagiques estimée au niveau des zones Atlantiques Centre et Sud en automne 2016 représente 4,45 millions tonnes. Une diminution de la biomasse de 30% a été relevée relativement aux évaluations de l'automne 2015 qui s'élevaient à 6,25 millions tonnes.</p> <p>La sardine cumule 67% de la biomasse totale de petits pélagiques dans ces deux zones en 2016, suivie du maquereau (24%) et des chinchards (6%). La sardinelle et l'anchois ont constitué chacun 2% des biomasses.</p>

La direction de l'entreprise de pêches est une institution chargée de la gestion des pêches, y compris l'élaboration de règles régissant les activités de pêche. Elle peut également être responsable de la collecte d'informations, de son analyse, de l'évaluation des conditions des stocks, du contrôle et de la surveillance.

FAO 1997: Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable.

1.1.1	Le stock en question doit procurer un nombre	Essentiel		O	<p>TOUS LES DONNES DES STOCKS SONT DISPONIBLE DANS LE SITE OFFICIELLE DE L'INRH</p> <p>http://www.inrh.ma</p>
1.1.2	Le stock étudié ne doit PAS être surexploité.	Essentiel	F<=F _{RDM} Dans la fourchette de probabilité de l'évaluation des stocks disponibles ou au moins F<=F _{lim} (point de référence limite) Si la situation où un stock concerné d'une pêcherie certifiée se trouve être qualifié de surpêche, la certification sera suspendue ou révoquée.	O	<p>L'évaluation a été effectuée sur la base du <i>Rapport annuel de l'Etat des stocks et des pêcheries marocaines 2016 issue par INRH/DHR</i>, qui est le plus récent étude disponible.</p> <p>http://www.inrh.ma/fr/petits-pelagiques/campagne-devaluation-des-stocks</p> <p>http://www.inrh.ma/fr/publications</p> <p>EN GENERAL</p> <p>Tendance à la hausse des biomasses des petits pélagiques dans l'ensemble des zones au niveau national. L'augmentation de 2013 est confirmée en 2014. La biomasse des petits pélagiques de 2014 se situe au niveau de la moyenne de ces 15 dernières années.</p> <p>La production de petits pélagiques déclarée dans la zone marocaine en 2016 est dominée par la sardine qui a représenté 68% (996 222 tonnes) de la capture totale. Le maquereau, avec 305.759 tonnes, représente 21% de la capture, suivi par le chinchard qui a contribué avec 115.435 tonnes représentant 8% du volumes de captures. Les sardinelles et l'anchois n'ont représenté que 1% et 2% respectivement.</p> <p>L'essentiel des captures de petits pélagiques est réalisé au niveau de la zone Sud (Cap Bojdor- Cap Blanc) : 821021 tonnes représentant 56% des volumes déclarés. La part représentée par les captures de sardine s'élève à 63%, suivie par celle du maquereau avec 25% (206 015 tonnes) et du chinchard avec 10% (59 538 tonnes).</p> <p>La zone Centrale (Safi-Boujdor) a fourni 503 678 tonnes correspondant à 38% du volume de capture annuel 2016. Les débarquements de l'année 2016 dans cette zones sont constitués à hauteur de 79% de sardine, 14% de maquereau, 4% d'anchois et 3% de chinchard.</p> <p>La zone Méditerranéenne et la zone Nord n'ont respectivement fourni que 1% et 4% des captures de petits pélagiques déclarées en 2016.</p> <p>Le diagnostic des niveaux d'exploitation des stocks à l'échéance 2016, réalisé à l'aide de modèles dynamiques globaux et analytiques, révèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un état de pleine exploitation pour les stocks de sardine de la zone nord - de l'anchois de la zone centre ; - un état de non pleine exploitation des stocks de sardine de la zone sud. <p>L'évaluation de l'état d'exploitation du stock de sardine de la zone sud par d'autres méthodes, notamment les modèles ASPIC, a cependant révélé un état de pleine exploitation à surexploitation de ce stock dont la contribution aux volumes de captures est croissante.</p> <p>EN PARTICULIER:</p> <p>ATLANTIC NORD TAUX D'EXPLOITATION = 44%. Ces résultats indiquent que ce stock de sardine Nord se retrouve dans une situation de pleine exploitation.</p> <p>ATLANTIC CENTRE SARDINE est estimée à 0,94 millions tonnes et 27,86 milliards individus contre 0,83 millions tonnes évaluées durant la même saison en 2015, soit une légère amélioration de 13%. Rappelons que cette biomasse a été de 1,03 millions tonnes en 2014. La biomasse évaluée en 2016 reste au-dessus de la moyenne des cinq dernières années (0,69 millions tonnes). <i>ETAT D'EXPLOITATION</i> : sur la base de la Kobe, qui présente une synthèse de deux méthodes (BIODYN COPACE, XSA) le stock de sardine de la zone centrale est considéré en état de non pleine exploitation (F_{current}< F_{0.1}).</p> <p>ANCHOIS est évalué à 0,04 millions tonnes et 5,35 milliards individus, affichant une baisse de 33% par rapport au niveau de 2015 (0,067 millions tonnes). La biomasse de 2016 se situe au dessous de la moyenne des 5 dernières années (0,073 milles tonnes). <i>ETAT D'EXPLOITATION</i> : (Méthode LCA et Modèl rendement par recrue) L'examen des points de référence indique que le stock d'anchois de la zone centrale est en état de pleine exploitation marquée par une mortalité de pêche située presque au niveau cible F_{0.1} (F/F_{0.1}=119%).</p> <p>ATLANTIC SUD SARDINE est évaluée à 2,017 millions tonnes et 32,22 milliards individus. La biomasse de la sardine affiche ainsi une baisse de 15% par rapport au niveau de l'automne 2015 (2,37 millions tonnes). La biomasse est passé à un niveau en dessous de la moyenne des 5 dernières années (2,14 millions tonnes).de la moyenne des 5 dernières années (0,073 milles tonnes). <i>ETAT D'EXPLOITATION: (Biodyn COPACE)</i> - Cette méthode a donné un ajustement satisfaisant (R²=86%) et indique un état de non pleine exploitation de ce stock.</p>

1.1.3	Le stock étudié ne doit pas être surpêché.	Essentiel	B<= B RDM Dans la fourchette de probabilité de l'évaluation des stocks disponibles	O	VOIR 1.1.2
-------	--	-----------	--	---	------------

Tous les critères relatifs à l'état actuel et l'évolution du stock en cours d'évaluation, doit inclure les données des prises accessoires (bycatch), les rejets (discards), la mortalité non observée, la mortalité accidentelle, captures non déclarées et attraper l'extérieur de la zone certifiée.

Mise à jour des données et / ou des informations sur l'état du stock sont disponibles auprès des organismes tels que : la FAO, FAO, Regional Fisheries Management Organisation, Marine Research National Authority, Université, autre institut de recherche indépendant.

D'autres informations peuvent inclure une preuve générique basée sur les stocks similaires, lorsque des informations spécifiques sur le stock concerné ne sont pas disponibles, assurant le faible risque pour le stock considéré.

1.1.4	La méthodologie d'évaluation du stock actuel concerné et de son évolution doit être publiée dans un délai convenable.	Essentiel	Preuves documentaires	O	LA METHODOLOGIE DU GESTION DU STOCK EST TOUJOURS PUBLIER DANS LE SITE OFFICIELLE DE L'INRH ET AUSSI DE LE SITE DE LA FAO : FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION http://www.inrh.ma ftp://ftp.fao.org/fi/document/cecaf/cecaf_SSC7/Default.html
1.2	<u>Applicable uniquement pour les pêches artisanales ou à petite échelle (c'est-à-dire qu'il ne s'applique pas aux pêches et aux flottes à grande échelle).</u> Si l'organisme satisfait tous les critères normatifs présent sur ce document et ne dépasse pas 10% (poids) de la capture totale de la même espèce ciblé dans le stock concerné, les exigences 1.1.2. et 1.1.3. Ne s'appliquent pas.	Essentiel	Le poids des captures par pêche avec la même méthode de pêche que celle qui est évaluée ne dépasse pas 10% de la capture totale du même stock.	N/A	

L'auditeur doit remplir l'exigence 1.2 SEULEMENT en cas de réponse négative à l'exigence 1.1.

Le but de cette exigence est de permettre la certification de pêcheries artisanales et / ou traditionnelles à petite échelle ciblant des stocks qui auraient pu être surexploités par des navires et des pêcheries à plus grande échelle.

Les pêches artisanales sont ici conçues comme celles qui utilisent des bateaux de pêche d'une taille <24 m et / ou d'un moteur <375 kW.

Les pêches à grande échelle sont celles qui utilisent des engins de pêche de taille ≥ 24 m, des moteurs de ≥375 kW, des navires avec installations de congélation et / ou des navires-usines (par exemple: navires de haute mer équipés d'installations de traitement et de congélation).

2 IMPACT SUR L'HABITAT ET ECOSYSTEME MARIN

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
2.1	Les données actuelles et / ou d'autres informations sont recueillies et mises à jour, concernant les effets de la pêche en cours d'évaluation sur la structure de l'écosystème et les habitats vulnérables aux dommages causés par les différentes méthodes de pêche. Le rôle du stock dans la chaîne alimentaire est également pris en compte).	Important	<p>La collecte des données doit être conforme aux normes internationales (par exemple, CWP et DSF en haute mer, Programme de la FAO).</p> <p>Les données et les analyses peuvent comprendre des connaissances et des recherches locales, traditionnelles ou autochtones, à condition que leur validité puisse être objectivement vérifiée.</p> <p>La méthodologie et les résultats de l'analyse des impacts négatifs les plus probables de l'unité de certification sur l'écosystème sont rendus publics dans un délai convenable et dans le respect de la confidentialité s'il y a lieu.</p>	O	<p>http://www.inrh.ma</p> <p><i>rapport annuel de l'état des stocks et des pêcheries marocaines 2016 issues par inrh/dhr,</i></p>
2.2	La pêche et/ou la flotte sont conformes au règlement sur les zones marines protégées.	Essentiel	Egalement Vérifier la conformité en utilisant le VMS et tracker GPS, ainsi que la base de données mondiale www.mpaglobal.netc	O	UN CONTROL AVEC VMS EST INSTALLE DANS CHAQUE NAVIRE AFIN DE COMMUNIQUER LEUR POSITIONS REEL AU AUTORITE POUR CONTROL DES ZONE INTERDITE

L'auditeur, par le biais d'un échantillonnage aléatoire, utilisant le système de contrôle satellite sur les navires ou des preuves alternatives valables, vérifie que l'activité de pêche est effectuée en conformité avec les réglementations des zones marines protégées. Une déclaration officielle des autorités de contrôle locales doit également être produite. L'auditeur doit fournir une liste des zones marines protégées dans la zone (voir www.mpaglobal.org)

2.3	La pêche ou la flotte utilisent des méthodes de pêche qui n'affectent pas le fond de la mer, sauf sur preuve que cet impact est négligeable.	Essentiel	Les fonds marins et la faune marine benthique doivent revenir à leurs conditions initiales dans un délai maximal de 30 jours à compter de l'impact des méthodes de pêche sur le fond marin.	O	LA PECHE A LA SEINE NE PRESENTE AUCUN DANGER SUR LES FONDS MARINS, LE FILET EST TOUJOURS FLOTTANT, AUCUN CONTACT AVEC LE FOND MARIN
-----	--	-----------	---	---	--

L'auditeur recueille des preuves de conformité.

2.4	L'organisation a demandé ou effectué une évaluation de l'impact de ses activités sur les habitats essentiels pour le stock concerné et sur les habitats vulnérables aux dommages causés par les e de pêche.	Recommandé	L'RFMO devra mener des études qui tiennent compte de l'impact de la flotte ou de la pêche sur l'écosystème et elle en tiendra compte lors de la publication de conseils avisés	N	AUCUNE ETUDE D'IMPACTE SUR L'ECOSYSTEME N'AS ETE EFFECTUEE PAR L'ORGANISATION
-----	---	------------	--	---	---

L'auditeur doit fournir des preuves concernant toutes les études disponibles.

3 SELECTIVITÉ

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
3.1	<p>Les captures accidentelles ne doivent pas inclure les espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN des espèces en voie de disparition comme étant vulnérables ou présentant un risque plus élevé.</p> <p>L'évaluation de l'UICN ne doit pas avoir été effectuée plus de 10 ans auparavant et elle ne doit pas être obsolète, dans le sens où il n'existe pas d'évaluation plus récente de l'espèce ou du stock concerné.</p>	Important	<p>Des études de prises accidentelles (By catch) ont été effectuées par les organismes compétents (FAO or RFMOs or National Authorities ou universités). Elles fournissent des informations sur le niveau des by catch et des espèces capturées.</p> <p>Ces études ne doivent pas indiquer la présence d'espèces vulnérables ou à risque plus élevé parmi les espèces régulièrement capturées (plus de 0,25% du poids total) selon www.redlist.org.</p>	O	<p>LA PECHE ACCIDENTELLE EST TOUJOURS SURVEILLE PAR LES AGENT DE LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES DANS TOUS LES PORTS, AU MOMENT DE DECHARGEMENT DU POISSON POUR VERIFIER LA COMPATIBILITE DES INFORMATIONS FOURNIE PAR LE NAVIRE AVANT DECHARGEMENT AVEC LA REALITE</p>
3.1.1	L'organisation recueille et tient à jour les données actuelles et / ou d'autres informations sur les impacts de la pêche et les activités associées de pêche à recrutement assisté sur les espèces en voie de disparition, les prises accidentelles et les rejets.	Essentiel	<p>Les connaissances traditionnelles, des pêcheurs ou des communautés peuvent servir de référence, à condition que leur validité puisse être objectivement vérifiée</p>	O	<p>LE NAVIRE A L'OBLIGATION DE DECLARER TOUTES LES ESPECES PECHEES AINSI QUE LES QUANTITES PECHEES Y COMPRIS LA PECHE ACCIDENTELLE,</p> <p>CES DONNES SONT VERIFIES PAR LES AGENTS DE LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES SUR PLACE AU MOMENT DU DECHARGEMENT ET EXPLOITES PAR L'OFFICE NATIONAL DE PECHE POUR LA PUBLICATION DES STATISTIQUES OFFICIELLES</p>

L'auditeur doit obtenir les registres (enregistrements, preuves ou évidences) tenus par l'organisation, des espèces capturées accidentellement et évaluer les impacts de la pêche sur les stocks non ciblés. Les informations figurant sur les documents doivent être comparées aux captures accidentelles survenues sur le site au moment du déchargement. Le registre sera également comparé à la base de données de la liste rouge de l'UICN, www.redlist.org. L'auditeur doit fournir un document final indiquant si l'une des espèces capturées accidentellement figure sur la liste de l'UICN.

3.2	Le taux de rejet (en poids) ne doit pas dépasser 8% de la capture totale.	Essentiel	Les rejets sont des espèces capturées qui ne sont pas utilisées pour la consommation humaine ni pour la farine de poisson ni la production d'huile de poisson.	O	LA QUANTITE AUTORISE PAR LES AUTORITES MAROCAINE EST DE 3% A L'EXCEPTION DE LA BOGUE (BOUPS BOUPS) QUI EST FIXE A 10% SUIVANT LA FORTE DEMANDE DE CETTE ESPECE PAR LE MARCHE LOCAL. Réf : Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 4196-14 du 02 Safar 1436 (25 Novembre 2014) relative à la pêche des petits pélagiques de l'Atlantique Nord-Méditerranée et à la pêche des petits pélagiques de l'Atlantique Centre
3.3.1	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). FADs (Fish Aggregating Devices = dispositifs de concentration de poisson). La flotte ou la pêche doit fournir un recensement du nombre de FADs déployés au cours des 12 mois précédents, par navire et son rapport annuel à Friend of the Sea concernant le déploiement des FADs par navire.	Important	L'auditeur recueille les données fournies par la flotte ou la pêche et les joint au rapport d'audit	N/A	
3.3.2	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). FADs (Fish Aggregating Devices = dispositifs de concentration de poisson). La flotte utilisera uniquement des FADs non enchevêtrés pour éviter l'enchevêtrement des requins et des tortues.	Important	L'auditeur doit recueillir des preuves, y compris des images de FADs, des factures d'achat avec des descriptions techniques pour prouver la conformité.	N/A	

4 CONFORMITÉ JURIDIQUE

N°	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
4.1	Tous les navires de pêche doivent être officiellement enregistrés.	Essentiel	Inspection des enregistrements des navires et des permis de pêche.	O	TOUS LES NAVIRES SONT OFFICIELLEMENT ENREGISTRÉS AVEC UNE LICENCE DE PECHE VALABLE UNE ANNEE ANNEXE N° 1 : LICENCE DE PECHE

L'auditeur demande une liste de tous les bateaux de pêche et le numéro d'immatriculation respectif. L'auditeur doit recueillir sur place tous les documents relatifs à l'enregistrement d'au moins 10% des bateaux audités (copie ou photos des documents)

4.2	La flotte ne comprend pas les bateaux sous pavillon de complaisance.	Essentiel	L'auditeur vérifie que le bateau n'est pas immatriculé dans une autre nation identifiée comme drapeau de complaisance (http://www.itfseafarers.org/foc-registries.cfm)	O	TOUS LES NAVIRES ONT UN PAVILLON MAROCAIN
L'auditeur vérifie les informations via le site Web http://www.itfseafarers.org/foc-registries.cfm.					
4.3	La flotte ne peut en aucun cas comprendre des navires de pêche INN (illicites, non déclarés et non réglementés).	Essentiel	Le bateau ne peut en aucun cas figurer dans la liste ci-après http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:350:0038:0043:EN:PDF	O	AUCUN DES NAVIRES NE FIGURE DANS LA LISTE INN http://iuu-vessels.org
L'auditeur vérifie les informations en consultant la liste, accessible à l'aide du lien hypertexte suivant : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:350:0038:0043:EN:PDF					
4.4	CE CRITERE CONCERNE UNIQUEMENT PAR DES FLOTTES / PÊCHES DE THON. POUR TOUTES LES AUTRES FLOTTES / PÊCHES, IL N'EST PAS APPLICABLE (NA). La flotte doit être certifiée "Dolphin Safe" par le Earth Island Institute.	Essentiel	L'organisation doit être incluse dans la liste Dolphin-Safe de l' Earth Island Institute: www.dolphinsaifetuna.org	N/A	
L'auditeur vérifie la conformité sur la liste www.dolphinsaifetuna.org ou bien la société devra signer la politique EII DS et une copie sera incluse dans le rapport d'audit					
4.5	L'Organisation respecte les réglementations nationales et internationales. Le respect des réglementations suivantes doit en particulier être confirmé et vérifié:	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	TOUS LES NAVIRES SONT CONFORME AU REGLEMENTATIONS NATIONAL ET INTERNATIONAL, VOIR 4.1

4.5.1	TAC (Total Allowable Catches) = (Total autorisé des captures)	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	UN QUOTA DE 1700 TONNES PAR NAVIRE A ETE ETABLI POUR LE STOCK C, POUR LE STOCK B UN QUOTA DE 2700 TONNE PAR NAVIRE. CES QUOTAS SONT ACTUALISES CHAQUE ANNEE SELON LES SITUATIONS DES STOCKS.
4.5.2	Utilisation d'un journal de bord	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	POUR LES BATEAUX DE PECHE ARTISANALE LE JOURNAL DE PECHE N'EST PAS EXIGES PAR LA REGLEMENTATION MAROCAINE. LES BATEAUX ARTISANALE PECHE D'UNE MANIERE QUOTIDIENNE ET TOUS LES INFORMATIONS RELATIVES A CHAQUE MARREE SONT DECLARES A LA DELEGATION DES PECHE MARITIME AVANT DECHARGEMENT.
4.5.3	Taille des mailles du filet	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	40 mm
4.5.4	Taille du filet	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	PROFONDEUR : 40 M HAUTEUR : 100 M

4.5.5	Taille minimum	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	SARDINE : 30 - 45 (+/- 5%) ANCHOIS : 60 - 63 (+/- 5%)
4.5.6	Distance de la rive ou de la côte	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	STOCK A : 1 MILE MARIN MINIMUM STOCK B : 1 MILE MARIN MINIMUM STOCK C : 2 MILE MARIN MINIMUM
4.5.7	Mesures de réduction des captures accidentelles	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	LE FILET PERMET DE RENDRE VIVANT TOUS LES ESPECES PECHEES ACCIDENTELLEMENT LE SONDAGE AVANT LE COUP DE FILETS PERMET D'AVOIR UNE IDEE SUR LES ESPECES
4.5.8	Pas de pêche dans les habitats protégés	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	LE SYSTEME DE GEOLOCALISATION EN MER PERMET DE PARTAGER LA POSITION REELLE DE CHAQUE NAVIRE AUX AUTORITES POUR LE CONTROLE DE ZONE INTERDIT, AUSSI LE CAPITAN DE NAVIRE EST TOUJOURS INFORME DES ZONES INTERDITES
4.5.9	Utilisation de méthodes de pêche interdites, de substances chimiques et d'explosives	Essentiel	Les réglementations des pêches par pays sont disponibles sur le site Web FAO http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en . L'auditeur doit préciser les indicateurs applicables.	O	AUCUNE SUBSTANCE CHIMIQUE NI EXPLOSIVE N'EST UTILISEE POUR LA PECHE A LA SEINE.

L'auditeur vérifie, conformément aux réglementations nationales et internationales, que les exigences juridiques susmentionnées sont remplies et fournit un rapport exhaustif sur les lois. Dans la mesure du possible, il doit également fournir des documents et des photographies. Une description détaillée du règlement de pêche concernant chaque pays est disponible sur le site Web de la FAO <http://www.fao.org/fishery/countryprofiles/search/en>

5 – MANAGEMENT

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
5.1.1a	Une entreprise de pêche, qui détient un mandat légal conformément aux lois nationales et internationales, gère, au moyen d'un plan de gestion des pêches, la pêche effectuée par la pêcherie ou la flotte visée par l'audit.	Essentiel	Preuve de conformité aux lois et réglementations locales. Une carte des ORGP (organisations régionales de gestion des pêches). existantes est disponible au http://www.fao.org/figis/geoserver/factsheets/rfbs.html Les ministères et les autorités des pêches nationaux peuvent être considérés (FMO).	O	LA DELGATION DES PÊCHES MARITIME A COMME MISSION LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DE LA PÊCHERIE AU MAROC UN PLAN D'AMENAGEMENT EST MIS EN PLACE POUR LE PETIT PELAGIQUE REFERENCE: ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE DES PETIT PELAGIQUE AVEC LA STRATEGIE HALIEUTIS AVEC UNE DUREE DE REALISATION DE 5 ANS DEPUIS 2015 JUSQ'AU 2020, LES PRICIPAUX AXES EVOQUER DANS CE PALN SONT : -PRINCIPE GENERAUX DU PLAN D'AMENAGEMENT DES PETIT PELAGIQUE - PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DES PETIT PELAGIQUE - PRESENTATION DE LA MISE EN OEUVRE LE PLAN D'AMENAGEMENT EST CONCENTRE SUR LE TAC SELON QUATRE ETAPE COMME SUIIT : - DEFINITION DU TAC TOTAL - REPARTITION DU TAC SUR LES ZONES DE PECHE - REALISATION DU TAC PAR NAVIRE AU CHAQUE ZONE DE PECHE - MAITRISE DE LA REALISATION DES CAPTURE DEPUIS L'ANNEE 2001 LE MAROC A DEVELOPPER UNE STRATEGIE QUI CONSISTE A AXES SUIVANTS : - DURABILITE DES RESSOURCES - PERFORMANCE - COMPETITIVITE
5.1.1b	Si le stock concerné est un stock de poisson transfrontalier, un stock de poissons chevauchant, un stock de poissons grands migrateurs ou un stock de poissons hauturiers, une entreprise bilatéral, régionale, subrégionale ou l'accord est en place. Les États et les entités qui participent à l'accord collaborent à la gestion de l'ensemble de l'unité de stock et des espèces capturées ou rejetées sur l'ensemble de leur zone de répartition. L'accord garantit que les droits des petites communautés de pêcheurs, artisanales ou à petite échelle sont assurés.	Essentiel	Preuve de la considération des droits des pêches artisanales ou à petite échelle	O	TOUTES LES ZONES DE PECHE SONT GERER PAR LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES AUSSI LE STOCK AU MAROC EST GERER PAR CECAF (LOCAL RFMO). HTTPS://EC.EUROPA.EU/FISHERIES/CFP/INTERNATIONAL/RFMO_EN
5.1.1c	Les responsables de l'organisation se réunissent au moins une fois par an pour mettre à jour les objectifs en fonction des données les plus récentes.	Essentiel	Preuve de la fréquence des réunions.	O	LES STATSTIQUE ANNUELS SONT GERER PAR L'ONP ET PUBLIER DANS LE SITE OFFICIELLE http://www.onp.ma/statistiques/

L'auditeur vérifie et décrit brièvement la structure juridique et administrative en vigueur et fournit la preuve du respect des lois et réglementations locales.

L'entreprise ou l'organisation de pêche peut également faire partie du système traditionnel ou communautaire de gestion du stock, à condition que leur performance puisse être objectivement vérifiée.

5.1.2	Le système de gestion des pêches (FMS) en vertu duquel la pêcherie ou la flotte sous audit est géré doit être à la fois participatif et transparent, dans la mesure permise par la législation nationale.	Essentiel	Les informations et les conseils utilisés dans la prise de décision du FMS sont accessibles au public. Un processus de consultation recherche et examine régulièrement les informations pertinentes Les consultations avec les pêcheurs d'eaux profondes doivent être effectuées, si cette situation est applicable	O	TOUTES LES MESURES DE GESTION DU STOCK OBJET D'AUDIT SONT GERER PAR LE MINISTERE DES PECHES MARITIMES EST PUBLIE DANS LE SITE OFFICIELLE AVEC TOUTE TRANSPARENCE
5.1.3	Les communautés de pêche artisanale et les pêcheurs d'eau profonde doivent participer à la planification et à la mise en œuvre des mesures de gestion affectant leurs moyens de subsistance.	Important	Preuve de l'implication des communautés locales (Ex : Surveillance et contrôle des activités de pêche et zones protégées)	O	LES ASSOCIATION DES MARINS PECHEURS AINSI QUE LES ARMATEURS SONT TOUJOURS PRESENT DANS LES REUNIONS AVEC LES AUTORITES COMPETENTES AFIN METTRE EN PLACE LES PLANS D'ACTION D'AMELIORATION DE LA PECHERIE
5.2.1	Des précautions sont adoptées pour protéger le stock cible et son habitat et préserver le milieu marin. (FAO Code of conduct, art 7.5)	Important	Procédure et preuve de conformité.	O	A CHAQUE PORT LES AGENT DE LA DELEGATION DES PÊCHES MARITIME FONT LE CONTROL DES QUANTITES PÊCHÉES ET LES ESPECES PÊCHES AINSI QUE LA TAILLE DU POISSON POUR S'ASSURER QU'Y A PAS DE JUVÉNILES LA GENDARMERIE MARITIME CONTROL LES PRATIQUE DES NAVIRE AU BORD DE LA MER POUR EVITER LES GESTES CONTRE L'ENVIRONNEMENT CHAQUE FRAUDE EST SUIVI D'UNE AMENDE AU ARMATEUR ET AU CAPITAIN DU NAVIRE ET PARFOIS AU SUSPENSION DE LA LICENCE SELON LA GRAVITE
5.2.2	Les décisions managériales précisent les mesures à prendre si l'état du stock considéré (en tenant particulièrement compte des stocks d'eau profonde) tombe en dessous d'un niveau compatible avec la réalisation des objectifs fixés. Ces mesures incitent au rétablissement du stock à de tels niveaux dans un délai raisonnable.	Important	Procédure indiquant les points de référence cibles et le délai.	O	LES ZONE INTERDITES ET LES DISTANCES DU PORT MINIMUM SONT ACTUALISE SELON L'ETAT DES STOCKS PAR ZONE ET PAR ESPECES POUR LAISSER LE TEMPS DE REPRODUCTION AU POISSON PELAGIQUE SI LA SITUATION DES STOKS EST CRITIQUE

5.2.3	L'efficacité des mesures de management et leurs interactions possibles sont constamment revues.	Essentiel	Des preuves d'examen périodiques des mesures de gestion doivent être fournies.	O	DES REUNIONS REGULIERES SONT TOUJOURS PROGRAMME POUR VOIR L'EFFICACITE DU PLAN D'AMENAGEMENT ET METTRE EN PLACE LES ACTIONS CORRECTIVES NECESSAIRES POUR L'AMELIORATION CONTINUE
L'auditeur vérifie si le pays auquel le pavillon de la société de pêche fait référence a ratifié le code de conduite de la FAO. Dans le cas contraire, l'organisation doit prévoir une approche de précaution dans ses procédures, y compris une procédure d'évaluation des risques.					
5.3	Le respect des points 5.1 et 5.2 est réalisé par l'observation, la surveillance, le suivi, le contrôle et l'exécution.	Essentiel	Procédure et preuves de contrôle et surveillance.	O	DES CONTROLEURS DE LA DPM SONT EN PLACE DANS TOUS LES PORT POUR VEILLER SUR L'APPLICATION DES EXIGENCE LEGAL
L'auditeur décrit brièvement les méthodes d'observation, de surveillance, de contrôle et d'application. Il fournit également les preuves des activités mises en place par le système d'exécution de la pêcherie pour assurer la conformité.					
5.4	La flotte ou pêcherie relève toutes les captures accidentelles (by catch) de toutes les sorties en mer	Essentiel	Procédure et documents prouvant les relevés pendant la durée d'au moins un voyage de pêche.	O	TOUTES LES ESPECES ET LES QUANTITES PECHEES SONT DECLARE A LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES AVANT DECHARGEMENT
5.5	La flotte ou pêcherie relève tous les rejets (discards).	Essentiel	Procédure et preuves de conformité	O	VOIR 5.4
5.5.1	L'organisation doit rendre accessibles au public les données sur les captures accidentelles et les rejets.	Recommandé	Procédure et preuves de conformité	O	LES DONNES SONT DISPONIBLE CHEZ LA DPM
L'auditeur doit fournir des preuves (photos ou copies) du rapport sur les captures accidentelles et les poissons mis au rebut.					
5.6	Un système de gestion, d'encadrement pour prévenir les éventuelles prises accidentelles et les impacts négatifs importants des espèces menacées d'extinction doit être en place.	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance et preuves de conformité	O	LA PÊCHE A LA SEINE TOURNANTE DONNE LA POSSIBILITE DE RENDRE VIVANT TOUT ESPECE PÊCHES ACCIDENTELLEMNT AUSSI LE SONDAGE PAR LE CAPITAN ESSAIE TOUJOURS D'EVITER D'AUTRES ESPECES QUE LES ECPECES CIBLÉ
5.7	L'organisation met en place un système pour réduire les prises accidentelles d'espèces non visées ainsi que des procédures visant à relâcher les animaux vivants, dans des conditions qui garantissent des chances de survie élevées.	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance et preuves de conformité	O	Voir 5.6
L'auditeur doit fournir des preuves documentaires indiquant que l'organisation collecte des données pour évaluer l'impact des activités de pêche sur les espèces non visées et la faune en voie de disparition (IUCN Red List). La collecte de données doit porter sur un ou des indicateurs de résultat précis, compatibles avec la réalisation des objectifs fixés					

5.8	La flotte a pris suffisamment de mesures pour garantir une récupération rapide des dispositifs de pêche perdus afin d'éviter la "pêche fantôme".	Essentiel	Procédure et preuves de conformité	0	TOUS MATERIEL DE PECHE PERDU EST TOUJOURS RECUPERÉ PAR LE MEME NAVIRE, LA PECHE A LA SEINE PERMET TOUJOURS DE RECUPERER LE FILET
-----	--	-----------	------------------------------------	---	--

L'auditeur doit joindre une copie des procédures susmentionnées.

5.9	<u>UNIQUEMENT APPLICABLE AUX NAVIRES- USINE ET AUX FLOTTES.</u> <u>NON APPLICABLE AUX PÊCHES ARTISANALES À PETITES ÉCHELLES.</u> La flotte a un observateur indépendant à temps plein qui rapporte la conformité aux exigences de Friend of the Sea. En alternative, un système de vidéosurveillance a été déployé et il est accessible par l'auditeur pour vérifier la conformité aux exigences de Friend of the Sea	Important	Preuve documentaire d'emploi. Au moins un rapport mensuel de l'inspecteur de bord.	N/A	
-----	---	-----------	--	-----	--

L'auditeur vérifie la présence des observateurs et joint une copie de leur CV ainsi que leurs contacts.

5.10a	Le ou les indicateur (s) de résultat, y compris les points de référence cibles et limites, sont définis pour tous les objectifs fixés en rapport avec la conservation du stock considéré. Les objectifs fixés tiennent compte des meilleures preuves scientifiques disponibles	Essentiel	Points de référence cibles. Par exemple, le rendement maximal durable (RMD, ou un indicateur approprié) ou une mortalité par pêche moindre si celle-ci est applicable à la pêcherie en question. Les ressources marines exploitées en eaux profondes et en haute mer ont une faible productivité. Par conséquent des points de référence biologiques doivent être fixés pour assurer la durabilité à long terme.	0	POUR LES STOCKS EN SITUATION CRITIQUE DES QUOTAS SONT DONNES AU NAVIRE A NE PAS DEPASSER AVEC UNE SURVEILLANCE JOURNALIERE DES QUANTITÉS PÊCHÉS, C'EST LE MEME CAS POUR L'ANNEE 2018 UN QUOTA DE 1700 TONNE PAR NAVIRE PAR UN
-------	---	-----------	--	---	---

5.11	Il existe des objectifs clairs, des indicateurs de résultats et des mesures définies par l'entreprise, revus périodiquement au moyen d'une évaluation des risques pour éviter, minimiser ou atténuer les impacts sur :	Essentiel	Procédure, indicateurs de performance, mesures prises et résultats.	O	LA DELEGATION DES PÊCHES MARITIMES EN PLACE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE GESTION AUSSI LA STRATEGIE HALIEUTS EST MISE EN PLACE POUR LES GESTION DE LA PECHE AU MAROC, D'AUTRE PART UNE ETUDE A ETE REALISEE PAR INRH (INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHE HALIEUTIQUE) QUI PREND EN CONSIDERATION : REF : http://www.inrh.ma/sites/default/files/rapport_annuel_etat_des_stocks_du_maroc_-_annee2016.pdf
5.11.1	Les habitats essentiels pour le stock considéré ainsi que les écosystèmes vulnérables, y compris ceux qui pourraient être touchés par les pêches en eaux profondes			O	LE SUIVI DES STOCKS PAR ZONE ET PAR ESPECES CES ETUDES SONT MENEES PAR L'INRH ET ACTUALISEE CHAQUE ANNEE
5.11.2	Les espèces menacées			O	LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE DES ESPECES MENACÉES QUI EST SUIVI PAR LA DPM EN CONTRÔLANT TOUTES LES DECLARATION DE PÊCHE POUR CHAQUE NAVIRE ET VOIR LES ESPECES DEBARQUES
5.11.3	Espèces ou stocks non visés.			O	ACTE DE NON RESPECT DES LOI ET DES PROCEDURE MIS EN PLACE ET CHAQUE INFRACTION EST SANCTIONNEE PAR AMENDE OU SUSPENSION D'ACTIVITE DU NAVIRE SELON LE DEGRE DE NON-RESPECT DE LA LOI
5.11.4	Prédateurs et / ou proies dépendant(e)s			O	LA DPM CONTROLE TOUJOURS LES ESPECES PECHES A CHAQUE ARRIVAGE DE CHAQUE NAVIRE AVEC DES AGENTS SUR PLACE TOUTES INFRACTION EST SANCTIONNEE SELON LA LOI
5.11.5	Structure et processus des écosystèmes			O	LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES ET L'OFFICE NATIONAL DES PÊCHES ET L'INRH COLLABORENT TOUJOURS CHACUNE A SON POSTE POUR LA PRESERVATION DE L'ECO-SYSTEME ET PERSENTE DS ETUDES ET DES STATISTIQUE ANNUEL DANS CE SENS
5.12	Une approche écosystémique annuelle des pêches est en place	Recommandé	Preuve documentaire	O	LE SYSTEME EST REVUE D'UNE MANIERE ANNUEL
5.13	L'approche managériale des pêches, les plans et les stratégies sont partie intégrale de la gestion intégrée des zones côtières et / ou la gestion des océans pour les pêches océaniques.	Recommandé	Preuve documentaire	O	LA STRATEGIE DE PÊCHE MIS EN PLACE ENGLOBE LA PÊCHE COTIERE AUSSI QUE LA PÊCHE HAUTIERE

L'auditeur doit fournir des preuves des valeurs de référence ciblées et mises en œuvre. Celles-ci peuvent, dans certains cas, être des seuils de référence et des limites de précaution fixés par les organismes régionaux.

Les mesures de gestion mises en œuvre par la direction de l'entreprise sont fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles. Toutes connaissances traditionnelles ou scientifiques peuvent être utilisées dans le système de gestion, étant donné qu'elles peuvent être objectivement vérifiées par l'auditeur

6 LA GESTION DES DÉCHETS

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O/N	Commentaires
6.1	La société de pêche recycle, réutilise ou traite tous les matériaux utilisés pendant la pêche, la conservation et le transport du poisson jusqu'au point de vente, y compris l'emballage.	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	A CHAQUE ARRIVAGE LES NAVIRES DECHARGE LES DECHETS DEJA COLLECTE DURANT LA MARREE DANS DES RESERVOIRS DE DIE ET L'AUTORITE PORTUAIRE S'OCCUPE DU RAMASSAGE
6.2	La société de pêche met en œuvre des mesures pour empêcher la dispersion des déchets dans la mer (y compris les combustibles et lubrifiants et matières plastiques)	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	UN RAMASSAGE DES HUILES DE VIDANGE DURANT LA NAVIGATION EST FAIT DANS DES RESERVOIRS DE DIE ET VENDU A UNE SOCIETE QUI FAIT LE RECYCLAGE AUSSI UN BATEAU SPECIAL POUR LE NETTOYAGE DU BASSIN AU PORT QUI APPARTIENT A L'ONP EST MIS EN PLACE
6.3	L'entreprise de pêche utilise toutes les alternatives naturelles ou chimiques non toxiques disponibles afin de réduire l'utilisation de substances toxiques, persistantes ou bio-accumulables.	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	AUCUN PRODUIT TOXIQUE N'EST UTILISE, LA MAJORITE DES NAVIRE UTILISE DU CHLORE AVEC L'EAU DE MER SOUS PRESSION POUR LE NETTOYAGE DES CALLE ET DU NAVIRE
6.4	La société n'utilise pas de CFC, de HCFC, de HFC ou d'autres fluides frigorigènes qui causent l'appauvrissement de la couche	Essentiel	Procédure et preuve de conformité.	O	PAS DE FREON UTILISE POUR LA PÊCHE A LA SEINE TOURNANTE

L'auditeur doit fournir les procédures complètes avec des preuves photographiques.

6 GESTION DE L'ÉNERGIE

No.	Critères	Classement	Paramètres et informations	O / N	Commentaires
7.1	L'Organisation tient un registre de toutes les sources d'énergie et de leur utilisation, qui doit être mis à jour au moins une fois par an.	Essentiel	La procédure inclue le recensement annuel de la consommation d'énergie, (au moins une fois par an), qui doit figurer dans un registre. Le registre doit au moins inclure les paramètres suivants : 1. sources d'énergie entrantes (renouvelables ou non) 2. La consommation d'énergie par étape du processus de transformation (pêche, transformation, transport)	O	UN JOURNAL MACHINE EST DISPONIBLE AU BORD DE CHAQUE NAVIRE ET CONTIENT TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES AU SOURCE D'ENERGIE (APPROVISIONNEMENT, CONSOMMATION EST STOCKS) CE JOURNAL EST VALIDE PAR LA DELEGATION DES PECHEES MARITIMES ET REVUE CHAQUE TRIMESTRE

7.2	L'Organisation doit calculer son empreinte carbone par unité de produit et s'engager à la réduire chaque année.	Recommandé		N	AUCUNE CALCUL DES EMPREINTES DU CARBONE N'EST FAIT PAR TOUS LES NAVIRES
-----	---	------------	--	---	---

L'auditeur doit demander une copie des registres

7 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

No.	Critères	Classement	Paramètres et informati	O/N	Commentaires
8.1	L'Organisation respecte les droits de l'homme et les exigences suivantes:				
8.1.1	Conformité avec les réglementations nationales et l'OIT sur le travail des enfants	Essentiel	Se référer au site de l'OIT: http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/lang--	O	L'AGE MINIMUM D'EMBAUCHE DES 18 ANS
8.1.2	Payer aux employés des salaires adéquats, au moins égale au un salaire minimum	Essentiel	Le salaire minimum varie selon le pays. L'auditeur vérifie que l'organisation connaît le salaire minimum.	O	LES MARINS SONT PAYER A LA PART SELON LA QUANTITE PECHES PAR LE NAVIRE DURANT UNE PERIODE DETERMINE ET AUSSI SELON LA FONCTION A BORD
8.1.3	Permettre aux employés d'accéder aux soins de santé	Essentiel		O	L'APTITUDE MEDICAL EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE MARIN AVANT D'AVOIR LE ROLE D'EMBARQUEMENT AUPRES DE LA DELEGATION DES PECHES MARITIMES. LE CONTROL MEDICAL SE FAIT A LA CHARGE DE L'ETAT AVEC UN MEDECIN PUBLIC
8.1.4	Appliquer les mesures de sécurité requises par la loi	Essentiel		O	DES INSTRUMENT D'INCENDIE SONT DISPONIBLE ET VERIFIE AU NAVIRE AUDITES.
8.2	L'organisation doit être certifiée SA8000.	Recommandé		N	L'ORGANISATION N'EST PAS CERTIFIE SA8000

L'auditeur vérifie la conformité aux exigences par le biais de preuves documentaires (échantillons de contrats de travail) et d'observations sur place.

Autres commentaires:

CONCLUSIONS:

L'auditeur doit remplir les champs suivants

X La flotte **EST CONFORME** aux exigences de Friend of the Sea

La flotte **N'EST PAS CONFORME** aux exigences de Friend of the Sea

PRINCIPALES NON CONFORMITÉS : (à corriger dans les 3 mois)

Énumérer les non-conformités majeures

Aucune NC Majeur n'a été relevées

NON CONFORMITÉS MINEURS : (plan correctif à produire dans les 3 semaines et correction dans un délai d'un an)

Énumérer les non-conformités mineures

Aucune NC Mineur n'a été relevées

RECOMMANDATIONS : (à communiquer lors de la prochaine inspection)

2.4 The organisation has requested or conducted an assessment of the impact of its fishing activities on essential habitats for the stock under consideration and on habitats vulnerable to damage by the fishing gear.

L'ORGANISATION N'AS PAS EFFECTUE UNE ETUDE D'IMPACT SUR L'ECOSYSTEME

7.2 The organization should calculate its carbon footprint per product unit and engage to reduce it every year.

AUCUN CALCUL DES EMPREINTES DU CARBONE N'EST FAIT PAR TOUS LES BATEAUX

8.2 L'organisation doit être certifiée SA8000.

L'ORGANISATION N'EST PAS CERTIFIE SA8000